Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20261109-2026_11_09_05-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 9 novembre 2026

N° 2026/11/09/05

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* **: 29** *Nombre de votants* : **32**	*Date de convocation :* *3 novembre 2026*

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :			
Jean-Charles BRIAND	Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Tiphany LANGOUMOIS
Olivier DUDA	Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Isabelle CHARPENTIER
Christophe REBULARD	Bertrand TANGUILLE	Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN
David KELDERMANS	Nicolas ANGER	Stéphanie DOUESSIN	Emilie GAUDRÉ (à partir du point 10)
François BRISSIER	Clémentine JULIEN	Samuel LEFEUVRE	Romane GALLIAN
Olivier BODIN	Bénédicte PINARD	Laurent CHAUSSERAY	Solenn ROUGERIE
Marie GUERINEL	Schirel LEMONNE	Stéphane KERSULEC	

Absents :	
Arnaud BOMPOIL donne pouvoir à Ludovic LONCLE	Émilie GAUDRÉ (jusqu'au point 9)
Lisa BOISRAMÉ	Ludivine ROUAUT donne pouvoir à Romane GALLIAN

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Olivier DUDA

Objet : Tarifs municipaux Divers 2027

Rapporteur : Jean-Charles BRIAND

Chaque année, au cours du dernier trimestre, le conseil municipal fixe les tarifs dits « Divers ». Ils regroupent notamment les tarifs des cimetières, les droits de place, la location de matériels municipaux (urnes, chaises…) et la vente de publications ou d'ouvrages.

Les tarifs en vigueur ont été fixés par délibération du 20 octobre 2025.

Évolution proposée pour 2027

Il est proposé de revaloriser ces tarifs de 2,2 %, taux correspondant à l'inflation prévue pour 2026, en les arrondissant afin de faciliter leur règlement par les usagers. Le détail des tarifs actuels et proposés figure en annexe **(Annexe 1.5)** à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29 et L2223-15,

Vu la délibération n°2025-10-20-04 du conseil municipal du 20 octobre 2025 fixant les tarifs « Divers » applicables en 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « Stratégie budgétaire et finances » du 27 octobre 2026,

Madame Lisa BOISRAMÉ ne prend pas part au vote (absente au moment du vote).

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20261109-2026_11_09_05-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Fixe les tarifs « Divers » applicables à compter du 1er janvier 2027,**
- **Dit que ces tarifs se substituent, à compter de cette même date, à ceux fixés par la délibération du 20 octobre 2025.**

Pour Copie Conforme,
La Maire,



Anne-Marie ECHELARD

Le secrétaire de séance,

L'Adjoint délégué aux Affaires Scolaires,
Périscolaires et Numérique



Olivier DUDA

Olivier DUDA